

COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Yvoire, en séance publique, **sous la présidence de Madame Valérie BAUD-LAVIGNE, Présidente du SIVU-Excenevex-Yvoire.**

Délégués titulaires en exercice	6
Délégués titulaires présents	3
Délégués suppléants remplaçants présents	2
Quorum (dérogation crise sanitaire)	2
Date de convocation (<i>date de la télétransmission</i>)	22 Juillet 2021

Délégués titulaires présents	
Communes	Nom, Prénom
Yvoire	BAUD-LAVIGNE Valérie
Yvoire	Sylvia MOUCHET
Excenevex	BEURRIER Chrystelle
Délégués suppléants remplaçants	
Yvoire	MATHIEU Patrick
Excenevex	BERTRAND Philippe (<i>rejoint la séance à 18h38</i>)
Délégués titulaires excusés	
Excenevex	CLETON Emmanuelle
Assiste	
Service Administratif SIVU <i>Mise à disposition</i>	DENIER Julia
Secrétaire de séance	
a été élu secrétaire : Patrick MATHIEU	

Madame la Présidente de séance déclare la séance ouverte à 18h30.

1-Modification des points à l'ordre du jour du présent comité syndical

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SUPPRIME les points 3 et 5 de la convocation du 22 juillet 2021, à savoir :

-Acquisition d'un terrain communal d'Excenevex pour la création d'un futur parking aménagé au Groupe scolaire ;

-Réalisation d'un emprunt sur le Budget 2021.

PRECISE que le comité syndical recevra des informations supplémentaires lors de la prochaine séance du SIVU pour les deux points susvisés.

2-Approbation du compte rendu du Comité syndical du 18 mai 2021

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la réunion précédente du 18 Mai 2021 sans observation particulière.

3-Modification des statuts du SIVU : critère de participation des communes membres

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts approuvés précisant notamment les dispositions de répartition des participations financières annuelles des communes membres d'Excenevex et Yvoire ;

Vu l'avenant n°1 joint à la présente proposant les modifications des statuts du SIVU,

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROPOSE les dispositions de répartition des participations financières annuelles des communes membres d'Excenevex et d'Yvoire de la manière suivante :

- 60 % au prorata du nombre d'élève au 1^{er} janvier de l'année N,
- 40 % au prorata des recettes de fonctionnement de l'année N-2.

DIT QUE chaque commune membre devra également approuver par délibération les modifications susvisées.

4-Décision modificative n°1 au Budget du SIVU 2021

Madame la Présidente propose d'effectuer une décision modificative n°1 qui permette de rectifier le déficit de 0,65 € au compte 001 (section d'investissement dépenses).

Il s'agit également d'augmenter le montant du prêt à effectuer afin de réaliser des travaux non prévus initialement au Groupe scolaire et à l'Ecole Marcel Forax.

Le COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP	DM n°1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	900 886,07		900 886,07		900 886,07		900 886,07
Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP	DM n° 1	TOTAL
Dépenses				Recettes			
001-Déficit	87 441,25	0,65	87 441,90	1323-1 Subvention	0	11 913,00	11 913,00
21312-Bâtiments scolaires	6 700,00	4 000	10 700,00	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
2135-Installations générales, agencement, aménagement des constructions	10 133,85	9 866,15	20 000				
2184- école maternelle	5 000	5 000	10 000	1641-1 - Emprunt	342 000	8 000,00	350 000
2184-école élémentaire	5000	1 046,20	6 046,20	<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
<i>Autres articles</i>	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>				
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	787 798,15	19 913,00	807 711,15		787 798,15	19 913,00	807 711,15

5-Modification du tableau des emplois du personnel contractuel

Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire dans les écoles du syndicat en renforçant les temps de travail de certains emplois syndicaux non permanents à temps incomplets dit « contractuels », dans le grade d'adjoint technique ou d'animation, eu égard à la réalité évolutive des besoins des services considérés et en corrélation avec les semaines scolaires ouvrées ;

Considérant le tableau des emplois syndicaux titulaire et contractuels existants ci-dessous ;

Considérant le budget syndical adopté pour 2021,

Sur proposition de Madame la Présidente

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré
à l'unanimité,

DECIDE la création de postes contractuels non permanents aux grades mentionnés dans le tableau ci-dessous,

FIXE les nouveaux horaires des agents suivants :

TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	Grade	Année 2021/2022	
		Temps de travail	Agents permanents / Agents non permanents
AGENTS TITULAIRES (permanents)			
1	Adjoint technique	30/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
2	ATSEM	35,00/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
3	Adjoint technique	24/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
4	Adjoint d'animation	24h42/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
5	Adjoint technique	35h00/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
6	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
7	ATSEM 1 ^{ère} classe 2 ^{ème} classe	29h45/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
8	Adjoint technique	15h50/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé (mise en disponibilité)

N° de poste	Grade	Année 2021/2022	
		Temps de travail	Agents permanents / Agents non permanents
AGENTS CONTRACTUELS (non-permanents)			
1	Adjoint technique	16/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
2	Adjoint technique	11h55/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
3	Adjoint technique	14H45/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
4	Adjoint technique	15h20/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
5	Adjoint technique	17h00/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
6	Adjoint d'animation	30h00/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à dater du 30 août 2021.

Les crédits pour l'année en cours sont inscrits au budget du SIVU pour l'année 2021.

6-Modification du tableau des emplois des personnels titulaires

Philippe BERTRAND rejoint la séance à 18h38.

Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire dans les écoles du syndicat en renforçant ou diminuant les temps de travail de certains emplois syndicaux permanents titulaires à temps complets ou incomplets, dans les grades d'adjoint technique et d'animation, eu égard à la réalité évolutive des besoins des services considérés et en corrélation avec les semaines scolaires ouvrées ;

Considérant le tableau des emplois syndicaux titulaires et contractuels existants ci-dessous ;

Considérant le budget syndical adopté pour 2021,

Sur proposition de Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

AJOUTE certains emplois permanents suivant le tableau ci-dessous,

RAPPEL les horaires des agents tel qu'il suit :

TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	Grade	Année 2021/2022	
		Temps de travail	Agents permanents / Agents non permanents
AGENTS TITULAIRES (permanents)			
1	Adjoint technique	30/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
2	ATSEM	35,00/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
3	Adjoint technique	24/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
4	Adjoint d'animation	24h42/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
5	Adjoint technique	35h00/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
6	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
7	ATSEM 1 ^{ère} classe 2 ^{ème} classe	29H45/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé
8	Adjoint technique	15h50/35 ^{ème}	Agent permanent – Temps de travail annualisé (mise en disponibilité)
AGENTS CONTRACTUELS (non-permanents)			
1	Adjoint technique	16/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
2	Adjoint technique	11h55/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
3	Adjoint technique	14H45/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
4	Adjoint technique	15h20/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
5	Adjoint technique	17h00/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)
6	Adjoint d'animation	30h00/35 ^{ème}	<u>Agent contractuel</u> (temps de travail lissé sur l'année)

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à dater du 30 août 2021.

Les crédits pour l'année en cours sont inscrits au budget du SIVU pour l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h49.

COMMUNICATIONS ORALES

Madame la Présidente soumet quelques logos pour le SIVU Excenevex-Yvoire qui seront présentés lors d'un prochain comité syndical une fois quelques modifications effectuées.

Elle informe que 268 enfants sont inscrits à la rentrée prochaine (40 arrivent, 40 partent). Le nombre de classe s'élève désormais à 11 avec 24 enfants par classe, ce qui est un point positif pour l'apprentissage des élèves.

Les classes et l'Algeco vont être équipés en mobilier manquant.

Elle informe les élus de l'arrivée d'un/d'une coordinatrice à la rentrée de septembre 2021.

Une réunion est prévue avec les institutrices le 31 août prochain à 17 heures.

Chrystelle BEURRIER informe d'un nouveau protocole sanitaire mis en place pour la rentrée, avec un système d'alerte intégré.

Patrick MATHIEU
Secrétaire de séance



Valérie BAUD-LAVIGNE
Présidente du SIVU Excenevex-Yvoire

